FOSSES
LA VILLE A LA CAMPAGNE

Réponse à la publication de deux associations de parents d'élèves sur Facebook le 11 octobre 2021

Face aux éléments qui circulent sur les réseaux sociaux, il est urgent de rétablir certaines vérités : en vert les réponses de la ville de Fosses.

Il est urgent d'agir face au manque d'atsem et d'animateurs sur la ville.
En effet, un certain nombre de contrats en CDD n'ont pas été renouvelés ces derniers mois. De plus, malgré une ouverture de classe le nombre d'Atsem sur la ville n'a pas augmenté. A notre connaissance, il n'y a pas de personnel volant pouvant effectuer des remplacements et bien souvent en cas d'absence, un personnel est pris d'une école pour l'affecter à la journée sur une autre. (Animateurs ou ATSEM).

C'est vrai et c'est faux. Il n'y a pas eu « *un certain nombre de contrats en CDD* » non renouvelés ces derniers mois. Un seul contrat d'Atsem n'a pas été renouvelé début 2021 et il s'agissait d'un choix de la collectivité lié à la manière de servir de l'agent.
Comme ceci a été exprimé aux directeurs d'école, aux associations de parents d'élèves et aussi dans les divers *Fosses Mag* à cette période, le choix de maintenir les effectifs constants à date de juin 2021 est un choix uniquement budgétaire : nos enfants méritent toujours le meilleur et surtout, ils méritent d'être accompagnés par des professionnels bienveillants et sécurisants afin de s'épanouir dans les cadres scolaire et extrascolaire. Les élus partagent parfaitement cette ambition.
Cependant, rappelons-nous que les deux dernières années ont été des années de crise sanitaire, qui ont engendré des pertes de recettes conséquentes pour la collectivité, non compensées par l'Etat. Il a fallu agir pour maintenir le service public : le budget consacré à la vie scolaire, que ce soit en termes de fonctionnement, d'investissement, de personnel, a été sacralisé. C'est le seul service qui n'a pas connu de baisse, contrairement aux autres services. Les moyens dédiés au scolaire sont constants dans l'attente d'une amélioration des finances publiques. L'Etat a décidé d'ouvrir des classes ou de les dédoubler et cela est justifié. Les collectivités ont cependant été les grandes oubliées de cette crise et les moyens n'ont pas suivis. Nous attendons un sursaut de l'Etat face à la crise que vivent les collectivités, et nous espérons alors conforter les moyens dédiés à nos enfants.

Désormais, les écoles maternelles ne bénéficient plus d'une Atsem par classe pourtant c'était un engagement de l'équipe municipale. Cela compromet la qualité d'accueil et d'enseignement et rend les conditions de travail très difficiles que ce soit pour les Atsem ou les enseignants.
Nous ne voyons pas comment, dans des classes de 26 à 30 élèves, un enseignant peut permettre la réussite de chaque élève dans un cadre bienveillant et efficace.
Nous ne voyons pas comment les équipes d'Atsem peuvent permettre à tous les enfants de Fosses de s'alimenter correctement, de les accompagner dans l'acquisition de l'autonomie (manger seul, proprement), permettre aux enfants de bénéficier d'un réel temps de pause et de détente. Il en est de même pour les animateurs sur le temps périscolaire.
En élémentaire, la sur fréquentation est telle que parfois il n'y a même plus de places assises !
Parfois la gestion des temps méridiens gérés par seulement 2 animateurs ne nous semble pas assurer des conditions de sécurité suffisantes.

C'est vrai : le travail quotidien d'accompagnement des enfants est un vrai engagement, souvent épuisant. Il suffit juste d'être parents d'un ou plusieurs enfants pour mesurer la charge de ces métiers de la petite enfance et de l'enseignement.

Il y a une place assise pour chaque enfant lors des temps de restauration scolaire. Il serait scandaleux que ce ne soit pas le cas. Les services de cantine sont adaptés au nombre d'enfants.

Concernant l'affectation des Atsem par école, il est nécessaire de rappeler ici que les dispositions de l'article R.412-127 du Code des communes n'impliquent pas l'affectation d'une Atsem dans chaque classe maternelle. Les Atsem sont affectés par école et leur présence auprès des enseignants des classes de maternelle est décidée par le directeur ou la directrice de l'établissement (Ministère de la décentralisation et de la fonction publique, réponse à question écrite n°17025 publiée dans le JO Sénat du 24/09/2015 - page 2245). Il n'existe pas de corrélation entre le nombre de classes et le nombre d'Atsem en école maternelle. Comme le rappellent un certain nombre d'académies, un consensus est généralement fixé pour affecter: 1 Atsem dans chaque classe de petite section, 1 pour 2 classes de moyenne section et 1 pour 2 classes de grande section. À Fosses, nous avons toujours doté les écoles de davantage de moyens que ceux appréciés.

Par ailleurs, concernant les temps de pause méridienne, ce sont par exemple 97 agents en 2020 qui ont été affectés dans toutes les écoles à ce temps dédié pour un coût d'environ 2 500 000 €. Nous rappelons ici qu'aucun taux d'encadrement n'est prévu par la loi. Cependant, la ville souhaite faire de ce temps un vrai temps éducatif et d'épanouissement pour l'enfant. Le nombre d'agents actuels permet d'assurer ce dernier et l'objectif est celui d'améliorer l'organisation existante grâce à l'arrivée d'un nouveau directeur du centre de loisirs au 1er octobre 2021. Il n'y a donc pas uniquement 2 animateurs en cantine sur ce temps de pause par école. Il arrive cependant, comme dans toute structure et encore davantage pendant la crise, que ces agents soient soumis aux aléas du quotidien : agent malade, enfant d'agent malade, formation, absence imprévue, agent vulnérable etc. ce qui occasionne en effet parfois des modifications de planning de dernière minute, et des absences. La ville met tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurité optimales pour nos enfants : il en va de sa responsabilité.

Nous déplorons également l'absence d'étude dirigée pour nos enfants. Les parents rentrent parfois tard du travail ou ne sont pas en capacité de les aider pour les devoirs, [ces situations] accentuent les difficultés scolaires et creusent davantage les inégalités scolaires. La Mairie a accepté de mettre l'étude en place au dernier trimestre de l'année précédente pourtant cela tarde à se faire et les difficultés s'amoncellent.

C'est vrai. La ville a répondu favorablement à cette demande. Suite à la rencontre avec les associations de parents d'élèves en fin d'année scolaire 2021, il a été procédé à un sondage pour cette mise en œuvre auprès des directions d'école. Une seule direction a répondu favorablement. Au regard du contexte sanitaire de la fin d'année scolaire 2021 qui pouvait éventuellement expliquer ce manque d'engouement, il a été décidé de reporter cette action début septembre.
Un nouveau courrier a été adressé aux directions d'école à la rentrée et un retour leur a été demandé pour le 1er octobre. Une réunion est prévue avec les directions d'école le 14 octobre afin de définir le calendrier de mise en œuvre. Le projet est donc en cours et, comme nous nous y étions engagés, nous souhaitons le mettre en œuvre au plus tard le 1er janvier 2022, avec les écoles qui le souhaitent.

L'obligation scolaire étant passée à trois ans, nous constatons pourtant que de trop nombreux parents se voient invités avec insistance à garder leurs enfants chez eux l'après-midi, les dortoirs étant pleins. Pour ceux qui restent, les conditions d'accueil restent précaires et ne permettent pas de réels apprentissages. Il serait peut-être temps d'envisager un agrandissement des structures ou la construction de nouvelles structures.

Les restrictions budgétaires et la crise sanitaire à elles seules ne peuvent suffire à expliquer ces conditions d'accueil et de scolarité.

C'est vrai : un budget d'investissement est consacré chaque année aux améliorations des structures existantes. Suite à la rénovation et l'agrandissement de l'Ecole Daudet, il est prévu la création d'un self et la rénovation de locaux de l'école Mistral. Il s'agit d'importants investissements qui demandent des fonds et du temps de mise en œuvre. La crise sanitaire ne fait que retarder ces investissements. Nous espérons que ce projet voie le jour rapidement.
Il est en effet vrai que les dortoirs sont souvent complets. Mais ces derniers respectent les règles strictes d'accueil du jeune enfant.
Quant à la qualité de l'apprentissage, nous vous invitons à vous adresser directement aux directions d'école concernées.

Nous réclamons au plus vite sécurité, bienveillance et ambitions pour nos enfants ainsi que pour les personnels qui les encadrent qui nous font part au quotidien de leur épuisement.

Nous aussi. Et nous nous y attelons chaque jour. Nous partageons particulièrement le constat que ces métiers de la petite enfance nécessitent chaque jour une énergie considérable afin d'accompagner au mieux nos enfants. C'est un engagement de tous les jours et c'est grâce à ces agents de la fonction publique territoriale que nos enfants grandissent en toute sécurité et entourés de bienveillance. Nous en sommes convaincus et nous défendons et défendrons toujours avec force leur professionnalisme.

Ville de Fosses

12 octobre 2021